

ACTES MÉDICAUX	Remboursements Sécurité Sociale	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 0	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 1	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 2	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 3	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 4	Remboursements Sécurité Sociale + ASPBT SOCLE 5
<b>HOSPITALISATIONS</b>							
Frais de séjours et honoraires	80 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	180 % BR
Forfait journalier	-	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière médecine, chirurgie (illimitée), neuropsychiatrie (30 jours/an), maternité (5 jours/an)	-	23 €	31 €	39 €	46 €	53 €	55 €
Frais d'accompagnant	-	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	55 €
Franchise de 18 € sur les actes supérieurs à 120 €	-	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
<b>SOINS COURANTS</b>							
Consultations et visites généralistes et spécialistes	70 % BR*	100 % BR	120 % BR	120 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR
Actes de spécialité	70 / 80 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Auxiliaires médicaux	70 % BR*	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	150 % BR**
Radiologie	70 % BR*	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Analyses	60 % BR*	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Transport des malades	65 % BR	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**
Cures thermales	65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
<b>PHARMACIE</b>							
Vignettes blanches, bleues et oranges	65 % / 30 % / 15 % BR	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**	100 % BR**
<b>DENTAIRE</b>							
Soins dentaires	70 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	70 % BR	200 % BR	250 % BR	280 % BR	310 % BR	350 % BR	400 % BR
			Plafond de remboursement Fixé à 1000 €/an et /bénéf.	Plafond de remboursement Fixé à 1100 €/an et /bénéf.	Plafond de remboursement Fixé à 1200 €/an et /bénéf.	Plafond de remboursement Fixé à 1500 €/an et /bénéf.	Plafond de remboursement Fixé à 2000 €/an et /bénéf.
Prothèses dentaires non remboursées par la S.S.	-	80 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR
Orthodontie remboursée par la S.S. (TO>50)	100 % BR	150 % BR	200 % BR	200 % BR	220 % BR	250 % BR	280 % BR
Orthodontie remboursée par la S.S. (TO<50)	70 % BR	120 % BR	170 % BR	170 % BR	190 % BR	220 % BR	250 % BR
<b>OPTIQUE</b>							
Verres, monture, lentilles remboursées par la S.S.	65 % BR	100 % BR + 77 €	100 % BR + 107 €	100 % BR + 138 €	100 % BR + 168 €	100 % BR + 229 €	100 % BR + 230 € verres et 130 € monture et 229 € lentilles
Lentilles non remboursées par la S.S. (/an et /bénéf.)	-	46 €	77 €	92 €	107 €	138 €	138 €
<b>APPAREILLAGE, AUTRES PRESTATIONS SOCIALES</b>							
Prothèses auditives, orthopédie, orthèse	65 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	200 % BR
Gros appareillages, autres prothèses	100 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	150 % BR	200 % BR
Forfait naissance, adoption **	-	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €	122 €
Vaccins non pris en charge	-	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Obsèques	-	460 €***	460 €***	460 €***	460 €***	460 €***	460 €***
<b>ACTES COMPLÉMENTAIRES</b>							
Ostéopathie, chiropracteur	-	-	-	100 € /an /bénéf. <sup>(1)</sup>	100 € /an /bénéf. <sup>(1)</sup>	120 € /an /bénéf. <sup>(1)</sup>	120 € /an /bénéf. <sup>(1)</sup>
Ostéodensitométrie	-	-	-	50 € /an	50 € /an	50 € /an	50 € /an
Chirurgie de l'œil (forfait pour les deux yeux)	-	-	-	300 € /an	300 € /an	600 € /an	600 € /an
<b>PRÉVENTION</b>							
Détartrage une fois par an	70 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Vaccinations : diphtérie, tétanos, poliomyélite, haemophilus influenzae (méningite) limités à 150 €/an	65 % BR	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
<b>COTISATIONS MENSUELLES 2 0 ■ ■</b>							

(1) Forfait annuel réparti sur 4 séances, soit 25 € par acte pour les socles 2 et 3, et 30 € pour les socles 4 et 5.

\* hors participation forfaitaire d'1 €.

\*\* vise la non prise en charge des franchises prévues par l'article 52 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et en respect du contrat responsable.

\*\*\* assureur de la garantie : Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF), enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le n° 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.

BR : base de remboursement de la Sécurité Sociale. Tous les remboursements s'effectuent dans la limite des frais engagés. Nos remboursements sont effectués dans le cadre du parcours de soins et ne tiennent pas compte des pénalités qui peuvent être appliquées.



## Des garanties et prestations optimales.

Nous sommes tous différents. Ce qui est essentiel : chacun doit être couvert au plus près de ses besoins.

## Une prise en charge directe des frais de santé ou un remboursement en 48 heures.

Une **carte de tiers-payant** vous est adressée à votre domicile. Elle vous permet sur simple présentation de ne pas faire l'avance d'argent à la plupart des pharmacies, laboratoires, centres d'optique, centres de santé dentaire...

Si vous êtes affilié à la Sécurité Sociale, vous n'avez pas de démarche particulière à accomplir, les échanges se font automatiquement. Sinon, il vous suffit de nous adresser l'original de votre décompte de régime obligatoire. Le remboursement sera fait sous 72 heures maximum et viré sur votre compte bancaire.

La **prise d'effet est immédiate** pour vos remboursements. Nous ne pratiquons **pas de délai d'attente**. Vos soins vous sont remboursés dès le premier jour de votre adhésion.

## Un numéro de téléphone unique et un interlocuteur privilégié pour répondre à vos questions et pour suivre l'évolution de vos besoins.

### Pôle Gestion

➡ **Service Prestations**

➡ **Service Relation adhérent – cotisation**

L'essentiel c'est de permettre à chaque personne assurée de bien comprendre et de maîtriser à tout moment sa Complémentaire Santé.

## Un service d'Assistance Santé et de Protection Juridique.

- **INFORMATIONS** : nous vous apportons des réponses claires et détaillées à des questions d'ordre médical, pratique, social et juridique.
- **ASSISTANCE** : vous ne pouvez assumer ponctuellement votre quotidien (hospitalisation, immobilisation au domicile). Nous pouvons vous apporter une aide répondant à des **besoins ponctuels** : **garde d'enfants, nounou de remplacement, aide ménagère.**
- **ACCOMPAGNEMENT** psychologique en cas d'atteinte corporelle grave, de décès d'un membre de la famille ou de perte d'emploi.
- **PROTECTION JURIDIQUE SANTE** en cas de **litige** avec un professionnel de santé ou un établissement de soins.
- **En cas de MATERNITE**, des garanties d'accompagnement pour aider les familles ou les jeunes parents (**auxiliaire de puériculture, assistance psychologique, informations spécialisées.**)



Un site internet avec la consultation des remboursements [www.aspbtp.fr](http://www.aspbtp.fr)

**Allo Santé Assistance**  
**0 810 710 020** - 24h/24 7j/7



## > Verser un capital à ses proches.

➡ Un capital que vous choisissez



➡ Des services d'assistance



**MUTOSEQUES**

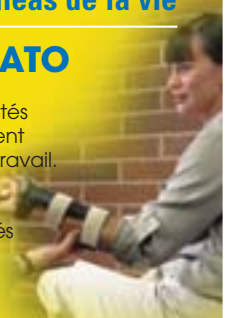


## > Se protéger des aléas de la vie

### MODULATO

Vous percevez des indemnités journalières en cas d'accident ou maladie avec arrêt de travail.

Vous fixez vous-même le montant de vos indemnités en fonction de vos revenus.



## > Faire face aux risques suite à un accident domestique

### MUTUALITE ACCIDENT DE LA VIE

La solution prévoyance de la vie privée : arrêt de travail consécutif à une activité sportive, invalidité suite à un accident domestique...



## Maison du Bâtiment

6, rue Saint Nicolas - BP 6185  
14062 CAEN cedex 4

Tél. 02 31 50 35 50 - Fax 02 31 50 35 45  
[aspbtp@aspbtp.fr](mailto:aspbtp@aspbtp.fr)

**Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**